



# PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## *RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS*

**Édition partie 4 du mois de Mai 2021**

**PRÉFECTURE**

**SOUS-PRÉFECTURE DE CHATEAU-THIERRY**

*Pôle sécurité et gestion des collectivités territoriales*

- Arrêté modificatif n° 2021-33 relatif à la nomination des membres de la commission des listes électorales

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

*Secrétariat général*

- Arrêté n° DIR-DDT-003 de délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques direction départementale des territoires

**Arrêté n°2021-33  
portant modification des membres des commissions  
de contrôle chargées de la régularité des listes  
électorales dans les communes de l'arrondissement de  
Château-Thierry**

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code électoral, notamment ses articles L 19, R.7 à R.11,

**VU** la circulaire ministérielle NOR INTA1830120 du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**VU** l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Château-Thierry,

**VU** l'arrêté préfectoral 19 février 2021 donnant délégation de signature à Mme Fatou MANO Sous-Préfète de l'arrondissement de Château-Thierry,

**VU** le décès de Mme Viviane REBMANN, titulaire, survenu le 13 février 2021,

**VU** la délibération du 12 mars 2021 du conseil municipal de Chézy-sur-Marne nommant M. Roger VERNEAU, conseiller municipal de la commission de contrôle des listes électorales,

**SUR** proposition de Madame la Sous-Préfète de Château-Thierry,

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La liste des conseillers municipaux, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, est modifiée ainsi qu'il suit jusqu'au 8 janvier 2024

**ARTICLE 2** : La Sous-Préfète de Château-Thierry et le maire de la commune de Chézy-sur-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Laon.

À Château-Thierry, le 29 avril 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
La Sous-Préfète de Château-Thierry



Fatou MANO

**DIR-DDT-003**

**DÉCISION**

**de délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire  
des dépenses et recettes publiques  
direction départementale des territoires**

**Le Directeur départemental des territoires de l'Aisne,**

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- Vu** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 43,
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne,
- Vu** les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982, ensemble les textes qui les ont modifiés, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du ministère de l'urbanisme et du logement et du ministère des transports,
- Vu** l'arrêté du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du ministère de l'environnement
- Vu** l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
- Vu** l'arrêté du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du ministère de l'intérieur
- Vu** l'arrêté du 20 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** l'arrêté du 21 novembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères de l'intérieur et des outre-mer pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

50, boulevard de Lyon  
02011 LAON Cedex  
DDT / SG



Préfet de l'Aisne



@Prefet02



**Vu** l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2019 nommant M. Vincent Royer, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de l'Aisne,

**Vu** l'arrêté du Premier ministre du 05 octobre 2020 nommant M. Grégory Courbatieu ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental adjoint des territoires de l'Aisne.

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021 donnant délégation de signature à M. Vincent ROYER, Directeur départemental des territoires de l'Aisne, pour l'ordonnancement secondaire,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** - La décision de délégation de signature du directeur départemental des territoires, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques du 19 octobre 2020 est abrogée.

**ARTICLE 2** - Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et de représentant du pouvoir adjudicateur selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021 donnant délégation de signature à M. Vincent Royer pour les dépenses et recettes publiques, tant pour les dépenses (demande d'achat, demande de subvention, service fait, ordre de payer pour cartes achat et factures; constatation de S.F, tableau « Ordre de payer »).

que pour les recettes pour les programmes figurant dans le tableau ci-dessous, à :

- M. Grégory Courbatieu, Directeur départemental adjoint des territoires de l'Aisne
- en cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégory Courbatieu, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par M. Laurent Blondeau, responsable de la comptabilité du service.

Ministères	Programmes	Codes Programme
Transition écologique et solidaire	Paysages, eau et biodiversité	113
	Prévention des risques	181
	Infrastructures et services de transports	203
	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	217
Cohésion des territoires	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	135
Agriculture et Alimentation	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	149
	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215
Intérieur	Sécurité et éducation routières	207

**ARTICLE 3** - Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous pour valider dans Chorus Formulaires dans la limite de leur attribution, l'expression de leurs besoins et la constatation de service fait ainsi que pour l'ordre de payer pour les cartes achat et les factures :

Prénom – Nom	Service	Programme	Type de formulaire		
			Demande d'achat	Demande de subventions	Constatation de service fait
Grégory Courbatieu	Chef du service Urbanisme et Territoires (pi)	135-203	X	X	X
Céline Chouteau	Cheffe du service Environnement	113-181-149	X	X	X
Meriem Maloum	Cheffe du service Habitat Rénovation Urbaine Construction	135	X	X	X
Joëlle Maire	Chef du service Mobilités	207	X	X	X
Étienne Roussel	Chef du service agriculture	149	X	X	X

**ARTICLE 4** – Sont habilités à procéder à la validation dans CHORUS-DT des ordres de missions, des avances, des états de frais et des factures dans la limite de leurs attributions, les agents désignés dans le tableau ci-dessous :

Prénom – Nom	Profil d'habilitation			
	Valideur hiérarchique	Service gestionnaire	Gestionnaire valideur	Gestionnaire facture
Fabrice Bardoux	X			
Laurent Blondeau		X	X	X
Dominique Caillet	X			
Céline Chouteau	X			
Isabelle Chauderlier	X			
Meriem Maloum	X			
Emmanuelle Queval	X			
Joëlle Maire	X			
Étienne Roussel	X			

**ARTICLE 5** – Sont habilités à valider dans GALION les demandes de subvention et les services faits :

- Mme Meriem Maloum, cheffe du service Habitat, Rénovation Urbaine et Construction
- M. Philippe Eloi, chef de service adjoint du service Habitat, Rénovation Urbaine et Construction
- M. Ludovic Mahinc, chef du pôle logement

**ARTICLE 6** - Le Directeur de la direction départementale des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision, de sa notification et de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne.

Laon, le

**10 MAI 2021**

Pour le préfet de l'Aisne et par délégation,  
le Directeur départemental des territoires



Vincent ROYER